

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11 Juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois de Juillet les membres du Comité Syndical se sont réunis à Souvigny à 17h30 sous la présidence de M. DETERNES, Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Le quorum n'ayant pas été atteint, l'an deux mille vingt-cinq, le onze du mois de Juillet, les membres du Comité Syndical sont à nouveau réunis à Souvigny à 10h30 sous la présidence de M. DETERNES, Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier. Le quorum ne sera pas obligatoire pour que l'assemblée puisse valablement délibérer.

Etaient présents :

BRANSAT		LE MONTET	GRANSEIGNE Viviane
CESSET		NOYANT	
CHATEL DE NEUVRE	PACAUD Jean-Luc PELTIER Christian	ROCLES	
CHATILLON		SAULCET	
CONTIGNY		ST SORNIN	
CRESSANGES		LE THEIL	
DEUX CHAISES		TREBAN	
LAFELINE		TRONGET	DETERNES Alain
MEILLARD	SIMON Yves	VERNEUIL	
MONETAY S/ALLIER			
MOULINS COMMUNAUTE			
	CHERVIER Alain		

* Suppléant

Absents excusés : Mme TOURRET Marcelle, Mme BRECHIGNAC Héline, M. PETIOT Yves, M. SAUZEDE Loïc

Absents : M. BONNIN Philippe, M. REIGNERON Antoine, Mme DIJOUX Nicole, M. MAITRE Alain, M. CHALMIN Maurice, Mme PETIOT Ghislaine, M. BLANCHET François, M. BERTRAND Patrick, Mme LACARIN M. Françoise, M. CLUZEL Damien, M. LINDRON Marc-Anthony, Mme VISINONI Stéphanie, M. ROUDIER Bernard, M. RIBIER Julien, M. ALLEAUME Frédéric, Mme FOVEAU Christine, M. ARCHASSAL Didier, M. MESMIN Christian, M. GUILLOT Thierry, Mme LACOURT Véronique, M. EUGENE Ludwig, M. SADOT David, M. BRUN Baptiste, Mme PETITJEAN Liliane, M. ROUSSET Francis, Mme ROBIN Lydie, M. BURLAUD Jean-Luc, M. ROCHE Philippe, M. RIBIER Sylvain, M. BENASSY Patrick, M. DE PAULA Charles, M. MALLET Richard, M. TOURRET Eric, M. ALLIX Christian, Mme CABANEL Claire, M. PFEIFFER Stéphane, M. GUESTON Jean-Pierre, M. DEGUELLE Alain, M. ERAUD Robert, Mme BELIEN Martine, Mme DESPHELIPON Jocelyne, M. GUILLAUMIN Clément.

Assistaient à la réunion à titre consultatif :

M. LABOUESSE, Directeur du Syndicat
Mme CHAUMEILLE, Secrétaire

En exercice	54
Présents	6
Procurations	0
Votants	6
Pour	6
Contre	0
Abstention	0

DEL20240711042

OBJET : Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2024

M. le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté au Comité Syndical dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Comité Syndical :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A. DETERNES